Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 029-212902746-20260410-D2026050SCA-DE

Département du Finistère

République Française

DEL 2026/050

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil vingt six
Le Mercredi 08 Avril 2026 à 19h00

LE CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Youenn Gwernig sous la présidence de Monsieur Guy FAOUCHER, MAIRE DE SCAËR.

Étaient présents 28 conseillers sur 29 :

Guy FAOUCHER, Gaëtan COSQUER, Marion VERNET, Pierre-Yves LE FER, Valérie GRÉGOIRE EVENNOU, Cédric GOUIFFÈS, Marlène LEFEVRE, Benoît GUEGAN, Marianne VOISIN, Jean-Pierre GUILLOU, Brigitte SELLIN FAOUCHER, Pierre-Olivier MOY, Nadia BELKALEM, Pascal PÉREZ, Gaëlle REFFO, Vincent HUET, Ségolène ERDMANN, Stéphane ALLOT, Sylvie TROUBOUL, Arnaud LE GOFF, Sandrine LIZANT MALHERE, Frédéric MICHEL, Marine SÉNÉCHAL, Fabrice MALHERE, Barbara STEMPF, Olivier TRAOUEN Jeanine DANIEL, Dominique LE CROM.

ABSENTE EXCUSÉE : Isabelle TANGUY, qui a donné procuration à Marion VERNET.

Madame Marianne VOISIN a été élue secrétaire.

*Barbara **STEMPF** ne prend pas part au vote de cette délibération*

DEL 08.04.2026 - 2026/050 : DELEGATION DE SIGNATURE aux instructeurs du service ADS

RAPPORTEUR M. LE MAIRE

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'urbanisme et notamment l'article L423-1,

VU l'article n°5 de la convention de mutualisation prise pour l'adhésion au service commun pour l'application du droit des sols (ADS) de Quimperlé Communauté par délibération en date du 26 mars 2025,

« Article 5 : Délégation de signature :
Pour l'application de la présente convention et afin d'optimiser les délais d'instruction, le maire délègue sa signature, dans le cadre de l'article L423-1 du Code de l'Urbanisme, aux agents du service commun ADS pour l'exécution des missions d'instruction des autorisations d'occupation du sol. Cette délégation concerne les correspondances n'étant pas créatrices de droit (consultations des services,

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 029-212902746-20260410-D2026050SCA-DE

notification au pétitionnaire de pièces manquantes ou incomplètes, de majoration des délais...).
L'arrêté de délégation de signature sera pris au moment où le service sera rendu opérationnel. »

Considérant que le Maire peut déléguer sa signature pour l'instruction des dossiers d'autorisations et de déclarations d'urbanisme ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré et l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE

Article n°1 :

Délégation de signature est donnée à :

Claire GUESDON LEHUEDE
Annick PLESSIS
Audrey GUIFFANT
Emilie PAYOU
Guénolé CALVO DE OLMOS
Hélèna HAZIF-THOMAS
Uriell TALVAS BOUGER

A l'effet de signer les actes relatifs à l'instruction des dossiers d'autorisations ou de déclarations prévus par le titre II du livre IV du code de l'urbanisme.

Article n°2 :
Le présent arrêté restera en vigueur tant qu'il n'aura pas été modifié ou rapporté dans les mêmes formes. Il cessera de produire ses effets avec la fin du mandat du délégataire ayant octroyé ces délégations.

Article n°3 :
Monsieur le directeur général des services est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié et transmis à Monsieur le Préfet du Finistère, selon la réglementation en vigueur.

Article n°4 :
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes - 3 rue Contour de la Motte 35044 RENNES - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 029-212902746-20260410-D2026050SCA-DE

Pour extrait certifié conforme,
Marianne VOISIN,
La secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme,
Guy FAOUCHER,
Le MAIRE DE SCAËR